

## **ANNEXE 2 - REFUGE D'ANTERNE - ALFRED WILLS**

### **PERIODES D'OUVERTURE DU REFUGE**

Le refuge doit être ouvert et gardé du 15 juin au 15 septembre (sous réserve des conditions d'enneigement sur le site).

En dehors de ces périodes et en fonction des conditions d'accès et de sécurité, le gardien a toute latitude pour ouvrir et garder l'établissement,

En période hivernale un espace « refuge » clos, devra être mis à disposition des randonneurs pour leur permettre d'y passer la nuit.